

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 21 décembre 2010
HEURE : 19 h 30
LIEU : Hôtel de ville de Cowansville

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de	Ville de Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	Ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Josef Husler, maire de la	Ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	Ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	Ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse d'	East Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville, également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Vanessa Couillard agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Correction et adoption des procès-verbaux des séances du 16 et du 24 novembre 2010
4. Actualités du CLD : présentation du plan d'action 2011
5. Versement au CLD de la subvention pour les agents ruraux au montant de 53 058\$
6. Rapport du comité régional du pacte rural du 14 décembre:
 - 6.1. Recommandations des projets à financer par les comités locaux et régional
7. Planification stratégique de Frelighsburg – Demande de 10 000\$ au Pacte rural
8. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 13 décembre :
 - 8.1. Ententes de partenariat avec la RIEDSBM
 - 8.2. Ententes de partenariat concernant le compostage en milieu scolaire
 - 8.3. Collecte des sapins de Noël
 - 8.4. Fonds Écomunicipalité IGA
9. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 13 décembre :
 - 9.1. Responsabilité de l'occupation dynamique du territoire – Appui à la FQM
 - 9.2. Avis de motion pour modifier le schéma d'aménagement révisé 2e remplacement afin d'encadrer certaines contraintes anthropiques représentant des risques pour l'occupation du sol
 - 9.3. Poste de transbordement de propane à Brigham – Résolution de contrôle intérimaire
 - 9.4. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II – Résolution projet PDZA
 - 9.5. Dispositions réglementaires sur la protection des paysages au SAD
 - 9.6. Liens cyclables interrégionaux avec la MRC du Haut-Richelieu
10. Adhésion de la municipalité de Dunham à l'Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2011-2013 et autorisation pour sa signature
11. Application de la procédure d'entretien de cours d'eau en milieu agricole pour l'année 2011

12. Rapport du comité administratif du 8 décembre :
 - 12.1. Travaux d'agrandissement : comptes à payer
 - 12.2. Achat de mobilier : postes de travail et fauteuils pour la salle du conseil
 - 12.3. Proposition de présidence quant aux cinq comités consultatifs du CLD
13. Rapport du comité de sécurité publique du 9 décembre :
 - 13.1. PARL 2011-2012
 - 13.2. Nouveau poste de police
14. Avis de motion : modification du règlement 02-0398 afin de déléguer au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection
15. Octroi du contrat pour l'achat d'un nouveau photocopieur
16. Avis de motion : règlement répartissant les quotes-parts 2011 entre les municipalités
17. Avis de motion pour modifier le règlement 06-0908 afin d'ajouter de nouvelles dispositions administratives pour la gestion des droits concernant les carrières et sablières
18. Entente avec le MAMROT concernant l'aide financière de 88 550\$ / année – nomination des signataires
19. Élections : procédure et nomination des officiers d'élection
20. Élection au poste de préfet
21. Nomination des membres du comité administratif
22. Nomination des membres du comité consultatif d'aménagement
23. Nomination des membres (maires) du comité consultatif agricole
24. Nomination du président du comité consultatif agricole
25. Nomination des membres du comité de gestion des matières résiduelles
26. Nomination des membres du comité sur les carrières et sablières
27. Nomination des membres du comité des cours d'eau par secteur géographique
28. Nomination des membres du Bureau des délégués
29. Nomination des représentants à la corporation du Bassin versant de la Baie Missisquoi
30. Nomination d'un représentant sur le comité du bassin versant de la rivière Yamaska
31. Nomination d'un représentant sur le Steering Committee du lac Champlain
32. Nomination des membres du comité régional de sécurité incendie et civile
33. Nomination des membres du comité de sécurité publique
34. Nomination des membres du comité de transport adapté et collectif
35. Nomination des membres du comité de l'évaluation
36. Nomination des membres du comité Réseau santé et communauté
37. Détermination du mandat et nomination des membres (maires) au C.A. du CLD
38. Nomination d'un représentant au C.A. du comité d'investissement commun du CLD
39. Nomination de deux représentants au comité culturel du CLD
40. Nomination du représentant au comité agro-alimentaire du CLD
41. Nomination du représentant au comité touristique du CLD
42. Nomination du représentant au comité d'économie sociale du CLD
43. Nomination du représentant au CA de l'Agence forestière de la Montérégie
44. Nomination d'un représentant au C.A. de la CRÉ Montérégie Est
45. Organisation du souper annuel des maires
46. Calendrier des réunions des comités pour janvier et prochaine séance du conseil
47. Correspondance
48. Questions diverses
49. Deuxième période de questions du public
50. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

449-1210

**IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND LEMAIRE
 APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

CORRECTION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 ET 24 NOVEMBRE 2010

450-1210

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
 APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
 ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal du 16 novembre 2010 en apportant la correction suivante à la résolution 401-1110 laquelle aurait dû se lire comme suit :

« **CONSIDÉRANT** les augmentations des budgets du CLD ces dernières années;

CONSIDÉRANT l'intérêt de déterminer une vision des besoins en ressources humaines et financières du CLD pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT l'intérêt de mesurer la santé économique de la région de Brome-Missisquoi et de quantifier les performances du CLD;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES

APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS

ET RÉSOLU:

D'approuver le budget 2011 du CLD à la prochaine séance du conseil, conditionnellement à ce que le CLD :

- *dépose, au 30 mars 2011, un plan sur sa vision d'affaires et ses besoins en ressources financières pour les trois (3) prochaines années.*
- *mesure ses performances sur la base de deux (2) indices, soit : l'investissement et l'emploi pour chaque secteur d'activité : industriel; touristique/culture et agroalimentaire/rural. »*

et d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 novembre tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD : PRÉSENTATION DU PLAN D' ACTIONS 2011

Monsieur Mario Thibeault, directeur général du CLD, informe les maires des actions prioritaires envisagées par le CLD pour 2011 à l'égard de trois pôles majeurs de la région soit : industriel, tourisme/culture et agroalimentaire/rural. Notamment au niveau industriel, le CLD envisage d'effectuer l'inventaire industriel du territoire et à l'égard du volet agroalimentaire/rural, le CLD souhaite réaliser et mettre en œuvre le plan stratégique du secteur agroalimentaire.

Madame Line Brault informe les maires des actions prioritaires 2011 envisagées par le CLD pour le volet tourisme/culture, notamment assurer le positionnement de Brome-Missisquoi au niveau touristique dans les Cantons de l'Est et sur les marchés extérieurs.

VERSEMENT AU CLD DE LA SUBVENTION POUR LES AGENTS RURAUX

451-1210

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX

APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement au CLD de la subvention du pacte rural (pour les agents ruraux) au montant de 53 058\$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

PROJETS À FINANCER PAR LES COMITÉS LOCAUX ET PAR LE COMITÉ RÉGIONAL

452-1210

CONSIDÉRANT que 38 projets admissibles ont été déposés aux comités locaux;

CONSIDÉRANT que le montant demandé aux fonds locaux est 480 263 \$

CONSIDÉRANT que les secteurs Ouest, Est et Centre disposent respectivement d'un montant de 72 521 \$, 80 495 \$ et de 105 786 \$;

CONSIDÉRANT que le comité Ouest recommande que le projet de plan directeur des loisirs soit admissible car la demande est issue de la politique familiale de Farnham et que l'investissement sera utilisé pour la structuration et non la mise en place d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que dix sept (17) projets régionaux ont été déposés au Fonds régional du pacte rural, soit un total de 314 870 \$ pour une enveloppe disponible de 144 236 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional avait déclaré que les projets suivants étaient non admissibles au Pacte rural : Gazébo de Brigham, Place Public d'East Farnham, Plan directeur des loisirs de Farnham, Réaménagement du centre de la nature de Farnham et étude pour les égouts de Stanbridge Station;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU:**

D'accorder une aide financière aux projets suivants :

PROJETS DES COMITÉS LOCAUX

SECTEUR OUEST

Promoteur	Projet	Municipalité	Montant recommandé du fonds Ouest	Montant recommandé du Fonds des municipalités en difficulté	TOTAL
Société d'agriculture de Missisquoi	Piste de course	Bedford	15 500 \$	10 000 \$	25 500 \$
Corporation de développement de Bedford et région	Étude	Bedford	3 375 \$	375 \$	3 750 \$
Coopérative de santé Bedford et région	Coopérative de santé	Bedford	30 000 \$	20 000 \$	50 000 \$
Saint-Armand	Bulletin municipale	Saint-Armand	7 100 \$	789 \$	7 889 \$
Société d'histoire de Frelighsburg	Tournée des églises frontalières	Saint-Armand	2 000 \$		2 000 \$
Plan directeur des infrastructures de loisirs	Ville de Farnham	Farnham	14 546 \$	10 000 \$	24 546 \$ *
TOTAL			72 521 \$	41 164 \$	113 685 \$

Conditionnel à l'obtention de la soumission de la firme retenue pour le mandat.

SECTEUR CENTRE

Promoteur	Projet	Municipalité	Montant recommandé du fonds Centre	Montant recommandé du Fonds des municipalités en difficulté	TOTAL
Couleurs Urbaines	Panneaux style murale	Cowansville	29 245 \$		29 245 \$
École Curé A. Petit	Cirque	Cowansville	2 375 \$		2 375 \$
École Ste-Thérèse	Parc-école	Cowansville	8 000 \$		8 000 \$
Cinéfil	Cinéma de répertoire	Cowansville	2 000 \$		2 000 \$
Musée Missisquoi	Roue du moulin	Stanbridge East	3 375 \$	375 \$	3 750 \$
Municipalité de Stanbridge East	Barrage-musée	Stanbridge East	14 625 \$	1 875 \$	16 500 \$
Ville de Dunham	Panneaux du circuit patrimonial	Dunham	4 875 \$		4 875 \$
Société d'histoire et de patrimoine de Frelighsburg	Animation du circuit des églises frontalières	Frelighsburg	1 000 \$		1 000 \$
Le Bocal	Labohem	Frelighsburg Dunham	15 000 \$		15 000 \$ *
TOTAL			80 495 \$	2 250 \$	82 745 \$

* Le déroulement du projet à Frelighsburg est conditionnel à un appui monétaire de la part de la municipalité de Frelighsburg pour un montant de 5 000 \$.

SECTEUR EST

Promoteur	Projet	Municipalité	Montant recommandé
Ville de Bromont	Cimetière Saint-John	Bromont	10 000 \$
Ville de Bromont	Centre culturel Adamsville	Bromont	25 000 \$
Corporation de développement économique de Sutton (CDES)	Trousse de biodiversité	Sutton	4 940 \$
Centre d'Action Bénévole de Sutton	Ressource famille	Sutton	5 000 \$
Cœur du village	Améliorations locatives	Sutton	9 000 \$
Musée des communications	Expositions	Sutton	4 758 \$
Arts Sutton	Animation et activités	Sutton	5 785 \$
Festival de Jazz	Festival de Jazz	Sutton	5 000 \$
Knowlton Academy	Salle informatique (achat d'ordinateurs)	Lac-Brome	12 000 \$
Renaissance Lac Brome	Suivi des affluents	Lac-Brome Bolton-Ouest	9 149 \$
Knowlton Literary association	Wordfest	Lac-Brome	5 750 \$
Municipalité de Bolton-Ouest	Bottin des ressources	Bolton-Ouest	5 000 \$
Tour des Arts	Tour des Arts	Sutton Lac-Brome Bolton-Ouest Abercorn Brome	4 500 \$
Ville de Sutton	Planification stratégique	Sutton	10 000 \$ *
TOTAL			115 882 \$

* Montant provenant des sommes réservées pour les planifications stratégiques

PROJETS RÉGIONAUX

Promoteur	Projet	Montant recommandé
CLD de Brome-Missisquoi	Chemin des cantons	12 129 \$
CLD de Brome-Missisquoi	Mentorat	12 000 \$
CLD de Brome-Missisquoi	Stratégie web	10 000 \$
CLD de Brome-Missisquoi	Plan stratégique agroalimentaire	10 000 \$
MRC Brome-Missisquoi	Mise en œuvre du PDZA	20 000 \$
MRC Brome-Missisquoi	Pépinière	6 000 \$
Chambre de commerce de Cowansville	Réussite éducative-mentorat scolaire	16 000 \$
Vignoble Brome-Missisquoi	Ressource et projets	25 000 \$
Association de personnes handicapées de Cowansville et région	Livre de références	2 000 \$ *
Corporation du bassin versant de la baie Missisquoi	Mousquetaire de l'eau claire	3 500 \$
Ville de Cowansville	Jeux d'eau	27 607 \$
TOTAL		144 236 \$

* La subvention doit servir à produire la version électronique du livre de références

ADOPTÉ

453-1210

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT qu'un groupe de citoyens et la municipalité de Frelighsburg désirent élaborer une planification stratégique pour leur municipalité;

CONSIDÉRANT que certaines problématiques ont déjà été identifiées, tel que la baisse du nombre d'étudiants fréquentant l'école primaire;

CONSIDÉRANT que le processus de planification stratégique proposé comprend l'élaboration d'un diagnostic et un processus de consultation publique;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Frelighsburg s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 6 070 \$ et s'engage également à fournir des services jusqu'à concurrence d'un montant de 3 700 \$.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement de la somme de 10 000 \$ pour la planification stratégique de la municipalité de Frelighsburg par le biais des sommes réservées au Pacte rural pour les planifications stratégiques des municipalités.

ADOPTÉ

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA RIEDSBM

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale d'Élimination de Déchets Solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM) travaille à implanter une usine multifonction visant notamment la valorisation des matières compostables;

454-1210

CONSIDÉRANT que la RIEDSBM retire sa participation financière pour la mise en œuvre des actions du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation devront être menées auprès de la population de Brome-Missisquoi une fois l'usine multifonction devenue opérationnelle;

CONSIDÉRANT que la RIEDSBM a signifié son intérêt, par la résolution 222-10-10, à poursuivre les partenariats avec la MRC concernant la récupération des résidus domestiques dangereux et le service de l'écocentre via le parc à conteneurs;

CONSIDÉRANT que ces services de récupération et de valorisation contribuent à l'atteinte des objectifs du PGMR;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU:**

- 1) de signifier à la RIEDSBM l'intérêt de la MRC à discuter au cours de l'année 2011 du rôle futur des deux parties pour le volet communication et sensibilisation lié au projet d'usine multifonction;
- 2) de poursuivre les ententes de partenariats concernant les RDD et le parc à conteneurs, pour l'année 2011, où la MRC assume 50% des frais de coûts d'opération reliés au service de récupération des résidus domestiques dangereux et où elle assume 80% du déficit relié aux activités du parc à conteneurs.

ADOPTÉ

ENTENTE DE PARTENARIAT CONCERNANT LE COMPOSTAGE EN MILIEU SCOLAIRE

455-1210

CONSIDÉRANT que le plan d'actions 2011 du PGMR prévoit l'implantation du compostage dans cinq écoles du territoire ;

CONSIDÉRANT que l'organisme RHA pour la reconstruction harmonieuse de l'agriculture a été retenu pour réaliser cette action et qu'il possède l'expertise dans ce domaine ;

CONSIDÉRANT que le projet débutera au printemps 2011 dans deux écoles et à l'automne 2011 dans les trois autres écoles;

CONSIDÉRANT que le projet vise des écoles des divers secteurs de Brome-Missisquoi soit Bedford (Premier Envol), Notre-Dame-de-Stanbridge (St-Joseph), Bromont (St-Vincent-Ferrier), Lac-Brome (Knowlton Academy) et Cowansville (Polyvalente Massey-Vanier) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

D'autoriser madame Nathalie Grimard à signer une entente de partenariat entre la MRC et l'organisme RHA et des ententes de partenariat entre la MRC et chacune des cinq (5) écoles participantes au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

RESPONSABILITÉ DE L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE – APPUI À LA FQM

456-1210

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités (« FQM ») travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la FQM déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT que la FQM déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

CONSIDÉRANT que, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions (« **MAMROT** »);

CONSIDÉRANT que la FQM proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

CONSIDÉRANT que la FQM plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

CONSIDÉRANT que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT que la FQM est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

CONSIDÉRANT que les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

CONSIDÉRANT que le MAMROT affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la FQM, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la FQM;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la FQM se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au MAMROT concernant l'occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES
ET RÉSOLU:**

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

De demander au ministre Lessard l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

De demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR).

ADOPTÉ

**MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DEUXIÈME
REPLACEMENT : AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné, par Réal Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, lui ou un autre à sa place, proposera l'adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement, pour ajouter des normes et/ou des dispositions réglementaires afin d'encadrer adéquatement l'occupation du territoire autour du poste de transbordement de propane à Brigham compte tenu des risques reliés aux activités d'entreposage et de distribution.

**POSTE DE TRANSBORDEMENT DE PROPANE À BRIGHAM – RÉSOLUTION DE
CONTRÔLE INTÉIMAIRE**

457-1210

CONSIDÉRANT la présence de deux sites d'entreposage et de distribution de gaz propane dans l'un des périmètres d'urbanisation de la municipalité de Brigham;

CONSIDÉRANT que la capacité des réservoirs en place est de plusieurs centaines de milliers de litres et que cela représente un risque pour la sécurité des biens et des personnes situés à proximité;

CONSIDÉRANT l'absence de normes ou de dispositions réglementaires régionales ou provinciales encadrant adéquatement les risques reliés aux activités d'entreposage et de distribution de gaz propane situés près des périmètres d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que certains groupes, malgré ce contexte, souhaitent effectuer du développement dans ce secteur à risque;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir et de l'intérêt du conseil de la MRC d'intervenir afin de protéger la sécurité des biens et des personnes sur son territoire;

CONSIDÉRANT que des discussions sont prévues entre la MRC, la municipalité de Brigham et le ministère de la Sécurité publique (MSP) en début d'année 2011 relativement à ce dossier afin d'établir des dispositions qui encadreront le développement de manière sécuritaire pour les biens et les personnes dans le secteur visé;

CONSIDÉRANT que l'article 62 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

CONSIDÉRANT que la résolution de contrôle intérimaire est la mesure la plus adéquate afin d'intervenir rapidement et d'assurer au conseil de la MRC la prohibition de nouvelles utilisations du sol et de nouvelles constructions pouvant aller à l'encontre des objectifs de sécurité des biens et des personnes dans le secteur visé;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:

De décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 DOMAINE D'APPLICATION

Les dispositions de la présente résolution s'appliquent au secteur situé à l'intérieur d'un rayon de 250 mètres, distance calculée à partir de la limite des lots, tel qu'identifié par la zone hachurée à la carte 1 présentée en annexe.

ARTICLE 3 INTERDICTIONS

À l'intérieur du rayon de 250 mètres, tel qu'identifié par la zone hachurée à la carte 1 figurant en annexe de la présente résolution, sont interdits pour des fins résidentielles, commerciales ou industrielles :

- toute nouvelle utilisation du sol;
- toute nouvelle construction;
- toute ouverture de nouvelle rue ou tout prolongement de nouvelle rue;
- toute demande d'opération cadastrale;
- tout morcellement de lots faits par aliénation.

ARTICLE 4 EXCEPTIONS AUX INTERDICTIONS

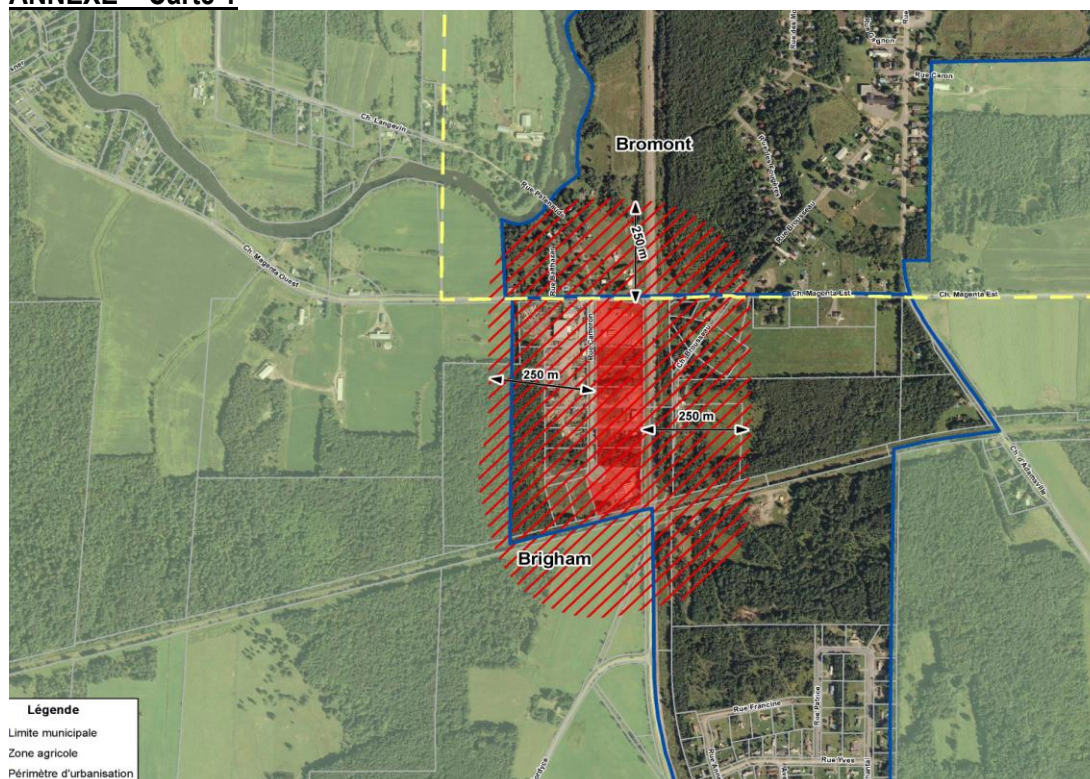
Nonobstant les dispositions de l'article précédent, à l'intérieur du rayon de 250 mètres, tel qu'identifié par la zone hachurée à la carte 1 figurant en annexe de la présente résolution, il est autorisé :

- d'entretenir, de réparer ou de procéder à la réfection d'une construction existante;
- de construire un bâtiment accessoire à des fins résidentielles de moins de 25 mètres carrés;
- de procéder à une demande d'opération cadastrale lorsqu'elle est exigée par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé;
- d'implanter un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente résolution entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ANNEXE – Carte 1



ADOPTÉ

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER VOLET II – RÉSOLUTION PROJET PDZA DE PROMOTION DE LA FORESTERIE

458-1210

CONSIDÉRANT que le MRNF, par l'entremise de la CRÉ Montérégie Est, dispose d'une enveloppement budgétaire pour financier des projets rencontrant les critères édictés par le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II exercice 2010-2011 VII-006*, soit la promotion du rôle de la forêt et l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que par le biais du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II, la MRC a fait une demande une subvention auprès de la CRÉ Montérégie Est afin de pallier à la méconnaissance de la population face à la forêt;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite développer, en partenariat avec l'AFM, des outils de communication, notamment de brefs capsules web, dans le but d'informer la population des nombreux rôles que joue la forêt dans leur milieu, notamment au niveau des bienfaits d'une saine mise en valeur des superficies forestières;

CONSIDÉRANT que pour encadrer les modalités entourant l'octroi de la subvention de 10 249\$ accordé à la MRC par la CRÉ Montérégie Est, il est nécessaire de ratifier un protocole d'entente avec cette dernière;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES
ET RÉSOLU :**

D'autoriser M. Francis Dorion, directeur du service de la Gestion du territoire, de signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le protocole d'entente intitulé « *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II exercice 2010-2011 VII-006 -- Promotion du rôle de la forêt et de l'aménagement forestier à la population de la MRC* » avec la CRÉ.

De confirmer que la mise de fonds de la MRC à l'égard de ce protocole d'entente se fera en services, soit en temps d'homme, pour un montant équivalent à 3 025\$.

ADOPTÉ

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES : PROTECTION DES PAYSAGES AU SAD

Le conseil est informé de la création d'une nouvelle grande affectation au schéma d'aménagement, soit « Villégiature intensive » (VI), dans la municipalité de Bolton-Ouest. Cette nouvelle grande affectation vise à (i) pallier à l'absence de périmètre

d'urbanisation et à autoriser l'implantation d'usages et d'activités à caractères plus urbains compatibles avec les caractéristiques du secteur visé; (ii) consolider le développement d'un secteur très prisé en préservant les caractéristiques rurales, environnementales et paysagères de la municipalité et en limitant la multiplication des usages sur le reste du territoire; (iii) encadrer l'ouverture de nouvelles rues et limiter la multiplication des rues locales sans issue; et à (iv) réduire les pressions de développement sur les secteurs plus « agricoles » de la municipalité.

De plus, le service de la gestion du territoire de la MRC croit qu'il serait opportun d'exiger certains critères d'aménagement à respecter lors de l'analyse de la conformité au schéma. Il est proposé de prévoir une politique particulière afin d'encadrer l'implantation de certains usages dans l'affectation "VI" via des règlements à caractère discrétionnaires.

Le service de la gestion du territoire de la MRC propose également l'ajout au document complémentaire de dispositions concernant les zones paysagères d'intérêt régional (unité visuelle de paysage A1 et les repères topographiques régionaux). Les municipalités visées (Bolton-Ouest, Sutton, Frelighsburg et Lac-Brome) devront prévoir dans leur réglementation locale, pour ces zones sensibles, des dispositions et des critères d'aménagement notamment sur (i) la préservation du milieu naturel; (ii) le contrôle des eaux de ruissellement; (iii) l'ouverture de nouvelles rues ou prolongement d'une rue; (iv) le lotissement; (v) le remblai et le déblai; (vi) l'intégration architecturale et (vii) l'aménagement paysager.

Conséquemment, la MRC acheminera un projet de modification du schéma d'aménagement au cours des prochaines semaines aux municipalités concernées par ces nouvelles dispositions afin de recueillir leurs commentaires.

LIENS CYCLABLES INTER MRC AVEC LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

459-1210

CONSIDÉRANT que le cyclisme et le cyclotourisme sont en croissance soutenue au Québec et, particulièrement, en Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'une Table de concertation a été créée et est composée des représentants des MRC Brome-Missisquoi, Jardins-de-Napierville, Haut-Richelieu, Roussillon et de la Vallée-du-Richelieu en vue de développer l'interrelation des réseaux cyclables établis au sein de chaque territoire;

CONSIDÉRANT que le tracé et la mise en place d'un réseau cyclable inter-régional doit être priorisé;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec demande aux MRC d'inscrire, dans leur schéma d'aménagement et de développement en vigueur, les orientations régionales en matière de développement des réseaux cyclables linéaires régionaux;

CONSIDÉRANT que l'identification d'un tracé cyclable au schéma d'aménagement doit être réalisée dans une perspective de pérennité, de saine cohabitation et de sécurité, le tout dans un principe favorisant l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT que la cohésion et la concertation est requise pour la mise en place des futures voies cyclables inter-régional en Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'il y aura la tenue d'un colloque sur le cyclisme en avril 2011 organisé par Loisir et Sport Montérégie en collaboration avec Réseau vert et que celui-ci aura pour but de convenir sur les orientations et les priorités montérégiennes en lien avec le développement des réseaux cyclables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES

APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE

ET RÉSOLU :

D'appuyer les recommandations formulées par les membres de la Table de concertation sur les réseaux cyclables, soit :

- D'élargir la composition de la Table de concertation sur les réseaux cyclables et ce, à l'échelle de la Montérégie, afin d'inviter les neuf (9) autres MRC ainsi que les trois (3) CRÉ de la Montérégie à participer aux travaux de la Table de concertation sur les réseaux cyclables.
- D'inviter à participer à cette Table, à titre de personne ressource et à titre de secrétaire de la Table, le directeur général de Loisir et Sport Montérégie.
- De fixer la prochaine rencontre de la Table au 27 janvier 2011.

Que la présente résolution soit acheminée à madame Caroline Roberge, responsable de l'aménagement du territoire de la MRC du Haut-Richelieu dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

**ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE DUNHAM À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS
RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES 2011-2013
ET AUTORISATION POUR SA SIGNATURE**

460-1210

CONSIDÉRANT que la municipalité de Dunham a manifesté l'intérêt d'adhérer à l'*Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2011-2013* afin de bénéficier d'un bloc de 50 heures de services rendus par la MRC en contre partie du paiement des sommes nécessaires décrites en vertu de l'entente ;

CONSIDÉRANT que cette adhésion n'affectera aucunement les services rendus par la MRC aux municipalités présentement membres de ladite Entente;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Dunham au sein de l'*Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2011-2013* et d'autoriser M. Arthur Fauteux à signer ladite entente au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

**APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU
AGRICOLE POUR L'ANNÉE 2011 : POSITION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

461-1210

CONSIDÉRANT l'obligation légale qu'ont les MRC de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur d'une procédure d'entretien des cours d'eau en milieu agricole appliqué à titre de projet en 2010 pour la Montérégie par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) et le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) ;

CONSIDÉRANT l'application d'un processus décisionnel ainsi que des mesures visant à protéger le poisson et son habitat pour les travaux d'entretien de cours d'eau à des fins agricoles par le Ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO);

CONSIDÉRANT que ces mesures font l'objet d'une application et d'un suivi particulier dans la région de la Montérégie avec des représentants des MRC de la Montérégie, du MAMROT, du MAPAQ, du MDDEP, du MRNF et du MPO ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien effectués par les MRC situées à l'extérieur de la Montérégie ne sont pas soumis aux mêmes exigences dictées par leur direction régionale du MDDEP ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien dans les cours d'eau permanent à espèces d'eau chaude doivent être réalisés entre le 1^{er} août et le 15 décembre ;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau à espèces d'eau chaude représentent la très grande majorité des cours d'eau agricole en Montérégie ;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien peuvent être réalisés dans les cours d'eau intermittents d'eau chaude en Montérégie avant le 1^{er} août uniquement lorsque le cours d'eau est à sec, ce qui est difficile à planifier ;

CONSIDÉRANT que la MRC ne désire pas effectuer des travaux après le 15 octobre étant donné l'obligation de mettre en place des mesures de protection des semences ayant pour effet d'augmenter substantiellement les coûts des travaux;

CONSIDÉRANT l'important volume des travaux d'entretien qui doivent ainsi être réalisés entre le 1^{er} août et le 15 octobre en Montérégie;

CONSIDÉRANT que la période du 1^{er} août au 15 octobre est généralement plus pluvieuse et les sols saturés d'eau sèchent moins rapidement et n'ont souvent pas la capacité portante suffisante pour le passage de la machinerie nécessaire aux travaux;

CONSIDÉRANT que la période de réalisation des travaux du 1^{er} août au 15 octobre ne permet pas de réaliser les travaux en étiage, alors que les mesures de mitigation et de contrôle des sédiments sont plus efficaces en période d'étiage ;

CONSIDÉRANT que la reprise de la végétation est optimale lorsque les travaux sont réalisés tôt en saison, soit l'été comparativement à l'automne ;

CONSIDÉRANT que le retour à un habitat du poisson adéquat dépend principalement de l'efficacité de la reprise de la végétation ;

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, plusieurs MRC de la Montérégie n'ont pas été en mesure de terminer les travaux planifiés, conséquemment ces travaux ont dû être reportés ou poursuivis l'année suivante ;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC ont reçu des réclamations ou des mises en demeure pour perte de récolte ou de rendement suite au report des travaux ou au préjudice causé par le passage de machinerie durant deux années consécutives ;

CONSIDÉRANT que la période réduite des travaux entraîne une pénurie d'entrepreneurs qualifiés et une augmentation du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT que la protection des cours d'eau agricoles est une problématique importante qui va bien au-delà de l'encadrement des travaux d'entretien de cours d'eau agricole, au-delà de la compétence des MRC et qui implique la mobilisation de nombreux acteurs ;

CONSIDÉRANT que la procédure appliquée à titre de projet pour la Montérégie en 2010 est maintenant échue, et suivant la dernière réunion du comité de suivi le 2 décembre dernier, les exigences pour 2011 demeurent toujours inconnues ;

CONSIDÉRANT que les MRC planifient présentement les travaux d'entretien 2011 et que la position des ministères concernés doit être communiquée dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX

APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS

ET RÉSOLU

De demander au Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), au Ministre des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) et au Ministre des Pêches et Océans du Canada (MPO) d'harmoniser leurs exigences afin que les MRC de la Montérégie puissent procéder, dès 2011, à l'entretien de cours d'eau agricoles d'eau chaude en période estivale, soit **du 15 mai au 15 octobre**, alors que les eaux sont basses et que la reprise de la végétation est optimale.

De demander au Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) et au Ministre des Pêches et Océans du Québec (MPO) d'appliquer les normes de façon équitable à l'ensemble des régions du Québec.

De transmettre, dans les meilleurs délais, la présente résolution aux personnes responsables du suivi de l'application de la procédure d'entretien des cours d'eau en milieu agricole aux ministères suivants :

- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP)
- Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)
- Ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO)
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

De transmettre, dans les meilleurs délais, la présente résolution à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ainsi qu'aux députés provincial et fédéral de Brome-Missisquoi, soit monsieur Pierre Paradis et monsieur Christian Ouellet.

ADOPTÉ

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT : COMPTES À PAYER

462-1210

**IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND LEMAIRE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

- D'autoriser le paiement des sommes suivantes à l'entrepreneur Athéna Construction :
 - 418 371,45 \$ pour les travaux d'octobre
 - 273 450,74\$ pour les travaux de novembre
 - 187 784,02\$ pour les travaux de décembre
- D'autoriser le paiement d'une somme de 9 255,75 \$ à Lussier Architectes pour les travaux additionnels et accessoires au mandat d'origine.
- D'autoriser le paiement d'une somme de 14 301,26 \$ à STE – système téléphonique et informatique.
- D'autoriser le paiement d'une somme de 2 257,50 \$ à Cohésion Totale pour quatre visites de surveillance de l'ingénieur en électromécanique.

Les crédits proviendront du règlement d'emprunt 04-0310.

ADOPTÉ

**TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT :
COMPTES À PAYER – GÉNIE EN BÂTIMENT ET STRUCTURE**

463-1210

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'émettre un chèque conjoint à l'ordre de la firme de génie Gauthier Consultants ainsi que de son sous-traitant Vinci Consultants pour la somme de 8 601,08 \$.

Les crédits proviendront du règlement d'emprunt 04-0310.

ADOPTÉ

**ACHAT DE MOBILIER : POSTE DE TRAVAIL ET FAUTEUILS
POUR LA SALLE DU CONSEIL**

464-1210

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC en raison de l'agrandissement de l'édifice, notamment au niveau des postes de travail et des fauteuils pour la salle du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND LEMAIRE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'acheter six postes de travail de l'entreprise INOTEC de Farnham pour un montant de 10 400\$ ainsi que 42 fauteuils à 315\$ l'unité pour la salle du conseil et la salle de réunion attenante. Que la présente dépense soit payée par le règlement d'emprunt 04-0310.

ADOPTÉ

NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES CINQ (5) COMITÉS CONSULTATIFS DU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

465-1210

De nommer les personnes suivantes à la présidence des cinq (5) comités consultatif ainsi qu'à titre d'administrateurs du CLD :

Comité touristique :	Anne-Marie Lemire
Comité culturel :	Françoise Desjardins
Comité d'investissement commun :	Hélène Bernier
Comité agricole :	Roland Degani
Comité d'économie sociale :	Kate Wisdom

ADOPTÉ

PROBLÉMATIQUE QUANT À L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS PAR LES MUNICIPALITÉS

466-1210

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec applique déjà, depuis plusieurs années, les six (6) règlements dans les municipalités desservies par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que ces règlements concernent les systèmes d'alarme intrusion, le colportage, la circulation et le stationnement, le contrôle des animaux, la paix, l'ordre et les nuisances et le commerce de regrattiers;

CONSIDÉRANT que ces règlements ont été révisés cette année;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour une application efficace des règlements par la police et par la Cour municipale que les municipalités adoptent le même modèle de règlement;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités ont adopté la nouvelle version des règlements en modifiant le modèle régional;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALERT SANTERRE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De demander à toutes les municipalités qui ont adopté des règlements différents du modèle régional, de réadopter les règlements en respectant les directives du modèle régional.

ADOPTÉ

PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL ET LOCAL 2011-2012

467-1210

CONSIDÉRANT que le PARL 2010-2011 contient une seule priorité, soit que la police accroisse son rapprochement avec la population;

CONSIDÉRANT que cette priorité comprend deux (2) actions ciblées soit la patrouille pédestre quotidienne dans les zones publiques et les opérations de répression hebdomadaire concernant les jeunes au volant;

CONSIDÉRANT que cette priorité apporte des retombées positives et que les municipalités en sont satisfaites même si les policiers en moyen de pression ne fournissent pas de statistiques pour le démontrer;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De reconduire la même priorité et les mêmes actions pour le plan d'actions régional et local 2011-2012.

ADOPTÉ

**NOUVEAU POSTE DE POLICE POUR
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT que la Société Immobilière du Québec paie une somme de 273 000\$/année pour louer les divers emplacements (poste de police, roulottes, bureaux d'enquêteurs et entrepôts des pièces à conviction) pour les besoins de la Sûreté du Québec de Brome-Missisquoi;

468-1210

CONSIDÉRANT qu'au cours des neuf (9) dernières années le gouvernement a autorisé au Québec la construction de vingt-quatre (24) nouveaux postes pour la Sûreté du Québec et l'aménagement, le réaménagement ou l'agrandissement de trente-quatre (34) postes de la Sûreté du Québec, soit environ les deux tiers (2/3) des postes de la SQ au Québec;

CONSIDÉRANT que le projet du nouveau poste de police de Brome-Missisquoi date de l'année 2002 et qu'il était déjà, à cette époque, dans les priorités du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le poste de Brome-Missisquoi est dans un état avancé de désuétude (exigu, problème d'eau potable et d'humidité, bureaux non-confidentiels, non sécuritaire, etc.)

CONSIDÉRANT les pertes d'efficacité dues à l'éparpillement de ses locaux sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités veulent conserver les comptoirs polyvalents de service qu'utilise la Sûreté du Québec à Bedford, Farnham, Lac-Brome et Sutton;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que le conseil réitère sa position unanime de septembre 2006, soit de demander la construction d'un nouveau poste dans le territoire couvrant en partie les municipalités de Brigham, Cowansville, Dunham, East-Farnham et Lac-Brome. Ce territoire d'un rayon de 7 kilomètres répond aux exigences de la SQ et de la SIQ.

De demander au Ministre de la Sécurité publique d'autoriser, dans les meilleurs délais le processus de construction d'un nouveau poste pour Brome-Missisquoi et de signifier clairement au Ministre que le conseil est contre l'idée de construire des postes satellites.

De mandater le préfet de répéter la présente demande auprès du Ministre de la Sécurité publique à tous les mois jusqu'à son autorisation par le Gouvernement.

D'envoyer également copie de la présente au Premier Ministre du Québec, au Ministre de la Justice, au Député de Brome-Missisquoi, monsieur Pierre Paradis et au Commandant du District de l'Estrie, monsieur Sylvain Caron.

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 02-0398
AFIN DE DÉLÉGUER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE FORMER
TOUT COMITÉ DE SÉLECTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par Réal Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement, avec dispense de lecture, visant à modifier le règlement 02-0398 afin de déléguer au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection.

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

469-1210

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé, par le biais de la résolution 446-1210, un appel d'offres faite par voie d'invitation écrite en vue d'obtenir des soumissions pour l'achat d'un nouveau photocopieur multitâches pouvant lui offrir une stratégie d'impression complète pour maximiser ses activités d'impression monochrome et couleur;

CONSIDÉRANT que la MRC a choisi de recourir au système d'évaluation et de pondération afin d'évaluer impartialement les soumissions basées d'abord sur la qualité de l'appareil recherché et ensuite sur le prix;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ont fait parvenir leur soumission à cet effet à la MRC au plus tard le 16 décembre dernier;

CONSIDÉRANT que la MRC devrait octroyer le contrat d'achat lors de la séance du conseil du 21 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que *CDS Produits de bureau inc.* a obtenu 98% des points énumérés dans le formulaire d'évaluation et de pondération inclut au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, la MRC a ouvert l'enveloppe prix car la soumission a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70%;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un nouveau photocopieur multitâche, soit le modèle CANON ADV C 7055 à l'entreprise *CDS Produits de bureau inc.* pour un montant de 15 500.00\$ plus taxes applicables, en plus des frais afférent au contrat d'entretien prévu pour une période de 5 ans et des frais relatifs à l'achat des agrafes, le tout, tel que décrit comme suit :

CONTRAT D'ENTRETIEN		
		Prix de la copie (avant taxes)
2011 - 2012	copie noir	\$ 0.0065
	copie couleur	\$ 0.050
2013 - 2014	copie noir	\$ 0.007
	copie couleur	\$ 0.055
2015	copie noir	\$ 0.0075
	copie couleur	\$ 0.059

PRIX DES AGRAFES PAR BOÎTES	
Quantité d'agrafes par boîte	Prix (avant taxes) par boîte
5000 agrafes	\$ 79.99

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2011
ENTRE LES MUNICIPALITÉS**

Avis de motion est, par la présente, donné par Laurent Phoenix qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement répartissant les quotes-parts 2011 entre les municipalités, conformément au budget adopté le 24 novembre dernier.

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÉGLEMENT 06-0908
CARRIÈRES ET SABLIERES**

Avis de motion est, par la présente, donné par Gilles Rioux, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement, avec dispense de lecture, visant à modifier le règlement 06-0908 afin d'ajouter de nouvelles dispositions administratives pour la gestion des droits concernant les carrières et sablières.

**ENTENTE AVEC LE MAMROT CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE À
LA MRC – NOMINATION DES SIGNATAIRES**

470-1210

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Robert Desmarais et Arthur Fauteux à signer au nom et pour le compte de la MRC, une entente de gestion avec le MAMROT concernant la mise en œuvre du Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté, pour le versement d'une aide financière de 88 550 \$ par année de 2010 à 2013.

ADOPTÉ

NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION

471-1210

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De nommer Robert Desmarais à titre de président d'élection et Francis Dorion, Nathalie Grimard ainsi que Vanessa Couillard à titre de scrutateurs pour procéder à l'élection du préfet et des comités de travail de la MRC et du CLD en 2011.

ADOPTÉ

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET : MISE EN CANDIDATURE

Monsieur Claude Dubois propose Monsieur Arthur Fauteux au poste de préfet

ÉLECTION DU PRÉFET – CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

472-1210

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

De mettre fin aux mises en candidature pour l'élection du préfet.

ADOPTÉ

ÉLECTION DU PRÉFET: RÉSULTAT

Après avoir vérifié son intérêt, le président d'élection déclare monsieur Arthur Fauteux élu au poste de préfet pour un mandat de deux ans.

ÉLECTION DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

Le président d'élection annonce que six (6) candidats sont intéressés à siéger sur le comité administratif alors que quatre (4) sièges sont disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président procède à l'élection par scrutin secret.

RÉSULTAT :

Donald Badger :	32 voix	Pierre Pelland:	22 voix
Claude Dubois:	33 voix	Laurent Phoenix:	16 voix
Josef Husler:	18 voix	Pauline Quinlan:	35 voix

Le président d'élection déclare élus Messieurs Donald Badger, Claude Dubois, Pierre Pelland et Madame Pauline Quinlan pour siéger avec le préfet et le préfet-suppléant sur le comité administratif de la MRC en 2011.

ÉLECTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

Le président d'élection annonce que sept (7) candidats sont intéressés à siéger sur le comité consultatif d'aménagement alors que six (6) sièges sont disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et Madame Pauline Quinlan retire sa candidature. Conséquemment le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges. Le président d'élection déclare élus Messieurs Donald Badger, Steven Neil, Laurent Phoenix, Pierre Pelland, Réal Pelletier et Albert Santerre pour siéger avec le préfet sur le comité consultatif d'aménagement de la MRC en 2011.

ÉLECTION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le président d'élection informe les maires que quatre (4) candidats sont intéressés à siéger sur le comité consultatif agricole alors que trois (3) sièges sont disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et Monsieur Roland Lemaire retire sa candidature. Conséquemment le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges. Les règles prévoient que chaque secteur géographique de la MRC doit être représenté par

un maire. Ainsi, Gilles Rioux est le seul maire du secteur Ouest et est déclaré élu. Donald Badger est le seul maire du secteur Est et est déclaré élu. Greg Vaughan est le seul maire du secteur Centre et est déclaré élu.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE :
MISE EN CANDIDATURE

473-1210

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

Que Greg Vaughan soit élu président du comité consultatif agricole pour l'année 2011. Étant le seul candidat, Monsieur Greg Vaughan accepte et est déclaré élu.

ADOPTÉ

ÉLECTION DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité de gestion des matières résiduelles pour l'année 2011: Messieurs Jean-Charles Bissonnette, Arthur Fauteux, Réal Pelletier, Albert Santerre et Martin Bellefroid ainsi que Madame Sylvie Raymond.

ÉLECTION DU COMITÉ DES CARRIÈRES ET SABLILÈRES

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité de carrières et sablières pour l'année 2011: Messieurs Donald Badger, Martin Bellefroid, Josef Husler, Réal Pelletier, Gilles St-Jean et Greg Vaughan.

ÉLECTION DU COMITÉ DES COURS D'EAU

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité des cours d'eau. Les règles de représentation sur le comité des cours d'eau précisent que chaque secteur géographique doit être représenté par deux maires. Étant donné que le nombre de maires intéressés est égal au nombre de sièges disponibles le président d'élection déclare élus sur le comité des cours d'eau en 2011 :

- Messieurs Albert Santerre et Laurent Phoenix pour le secteur Ouest
- Messieurs Roland Lemaire et Jean-Guy Demers pour le secteur Centre
- Messieurs Donald Badger et Jean-Charles Bissonnette pour le secteur Est.

ÉLECTION DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le bureau des délégués. Étant donné que le nombre de maires intéressés est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus au bureau des délégués pour 2011 : Messieurs Albert Santerre et Laurent Phoenix ainsi que le préfet membre d'office. De plus, il déclare élu : Messieurs Martin Bellefroid à titre de substitut du préfet, Gilles Rioux à titre substitut d'Albert Santerre et Jean-Guy Demers à titre de substitut de Laurent Phoenix.

ÉLECTION AU BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus à la corporation du bassin versant de la baie Missisquoi en 2011 : Messieurs Albert Santerre et Réal Pelletier.

ÉLECTION AU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidat est équivalent au nombre de siège disponible. Il vérifie l'intérêt de la candidate et elle accepte. Le président d'élection déclare élu à la corporation du bassin versant de la rivière Yamaska en 2011 : Madame Pauline Quinlan.

ÉLECTION AU STEERING COMMITTEE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat au Steering Committee du lac Champlain. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de siège disponible, le président d'élection déclare élu au Steering Committtee pour 2011 : Monsieur Réal Pelletier.

ÉLECTION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Le président d'élection annonce que huit (8) candidats sont intéressés à siéger sur le comité de sécurité incendie et civile alors que sept (7) sièges sont disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et Monsieur Albert Santerre retire sa candidature. Étant donné que le nombre de candidats est maintenant égal au nombre de sièges disponibles le président d'élection déclare élus sur le comité de sécurité incendie et civile en 2011 : Messieurs Martin Bellefroid, Claude Dubois, Roland Lemaire, Pierre Pelland, Gilles St-Jean, Greg Vaughan et Madame Ginette Simard Gendreault.

ÉLECTION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président d'élection annonce que onze (11) candidats sont intéressés à siéger sur le comité de sécurité publique alors que sept (7) sièges sont disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et Messieurs Jean-Charles Bissonnette ainsi que Claude Dubois Albert retirent leur candidature. Néanmoins, puisque le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges disponibles, le président procède à une élection par scrutin secret.

RÉSULTAT :

Jean-Guy Demers :	20 voix	Laurent Phoenix :	34 voix
Arthur Fauteux :	27 voix	Sylvie Raymond :	24 voix
Josef Husler :	26 voix	Tom Selby :	29 voix
Roland Lemaire :	17 voix	Gilles St-Jean :	25 voix
Pierre Pelland	31 voix		

Le président d'élection déclare élus sur le comité de sécurité publique en 2011 : Messieurs Arthur Fauteux, Josef Husler, Pierre Pelland, Laurent Phoenix, Tom Selby, Gilles St-Jean et madame Sylvie Raymond.

ÉLECTION DU COMITÉ DE TRANSPORT

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité de transport collectif et adapté en 2011 : Messieurs Donald Badger, Albert Santerre, Roland Lemaire et Jean-Charles Bissonnette.

ÉLECTION DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité d'évaluation en 2011 : Messieurs Greg Vaughan, Réal Pelletier, Jean-Charles Bissonnette, Gilles Rioux et Donald Badger.

ÉLECTION DU COMITÉ RÉSEAU SANTÉ & COMMUNAUTÉ

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité réseau santé & communauté en 2011 : Madame Sylvie Raymond et Messieurs Albert Santerre et Gilles Rioux.

ÉLECTION DU C.A. DU CLD

Le président d'élection informe les maires que huit (8) candidats sont intéressés à siéger au CA du CLD alors que cinq (5) sièges sont disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Il procède donc à une élection par scrutin secret.

RÉSULTAT :

Donald Badger :	34 voix	Josef Husler :	24 voix
Gilles Decelles :	18 voix	Pauline Quinlan :	35 voix
Jean-Guy Demers :	10 voix	Gilles Rioux :	17 voix
Claude Dubois :	31 voix	Albert Santerre :	26 voix

Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le conseil d'administration du CLD en 2011 : Madame Pauline Quinlan et Messieurs Donald Badger, Albert Santerre, Claude Dubois, Josef Husler, ainsi que le préfet, membre d'office.

ÉLECTION AU C.A. DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger au CA du comité d'investissement commun du CLD. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de siège disponible, le président d'élection déclare élu pour siéger au CA du comité d'investissement commun du CLD pour l'année 2011. Monsieur Arthur Fauteux.

ÉLECTION AU COMITÉ CULTUREL DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger au comité culturel du CLD. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité culturel du CLD pour l'année 2011 : Madame Sylvie et Monsieur Albert Santerre.

ÉLECTION AU COMITÉ AGROALIMENTAIRE DU CLD

Le président d'élection informe les maires que deux (2) candidats sont intéressés à siéger au comité agroalimentaire du CLD alors qu'un seul (1) siège est disponible. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Il procède donc à une élection par scrutin secret.

RÉSULTAT :

Albert Santerre :	17 voix
Donald Badger :	21 voix

Conséquemment le président d'élection déclare élu pour siéger sur le comité agroalimentaire du CLD pour l'année 2011 : Monsieur Donald Badger.

ÉLECTION AU COMITÉ TOURISTIQUE DU CLD

Le président d'élection informe les maires que deux (2) candidats sont intéressés à siéger au comité touristique du CLD alors qu'un seul (1) siège est disponible. Il vérifie l'intérêt des candidats et M. Gilles Decelles retire sa candidature. Le président d'élection déclare élu pour siéger au comité touristique du CLD pour l'année 2011 : Monsieur Jean-Guy Demers.

ÉLECTION AU COMITÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité d'économie sociale du CLD. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de siège disponible, le président d'élection déclare élu pour siéger sur le comité d'économie sociale du CLD en 2011 Monsieur Arthur Fauteux.

ÉLECTION AU CA DE L'AFM

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le conseil d'administration de l'AFM. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de siège disponible, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le conseil d'administration de l'AFM en 2011 Monsieur Donald Badger.

ÉLECTION AU CA DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le C.A. de la CRÉ Montérégie Est. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de siège disponible, le président d'élection déclare élu pour siéger sur le C.A. de la CRÉ de la Montérégie Est en 2011 Monsieur Albert Santerre.

SOUPER ANNUEL DES MAIRES

Monsieur Fauteux informe le conseil que le souper annuel des maires se tiendra à Cowansville le 5 février 2011 probablement au Manoir Sweetsburg.

COURSE SUR LE LAC CHAMPLAIN – APPUI

474-1210

CONSIDÉRANT qu'une course automobile sur le lac Champlain se tiendra le 15 janvier prochain;

CONSIDÉRANT que le territoire où se tiendra la course constitue un territoire non organisé (TNO), lequel est sous la juridiction de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la municipalité de St-Armand dans la tenue de cette activité, soit la course automobile sur le lac Champlain le 15 janvier prochain et d'aviser les assureurs de la MRC à cet effet dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Les membres du conseil conviennent de tenir la prochaine séance du conseil de la MRC le 18 janvier 2011 au Centre administratif de la MRC. Un vin d'honneur et une visite des nouveaux bureaux auront lieu à compter de 19h00.

LEVÉE DE LA SÉANCE

475-1210

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière